

Le bulletin du désarmement

Un exposé des activités
nationales et internationales
en matière de désarmement
et de contrôle des armements

L'ONU convoque une 3 ^e Session extraordinaire sur le désarmement	1
Colloque sur la vérification	3
Déclaration du très honorable Joe Clark à la SENUD III	4
Le groupe consultatif se penche sur la SENUD III	6
Le Canada contribue au maintien de la paix	7
Le Sommet de Moscou favorise le contrôle des armements et le désarmement	9
Selon de récents sondages, le gouver- nement et le public partagent les mêmes préoccupations	11
Consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement depuis 1987	12
Rencontre internationale de médecins à Montréal	13
Allocution de l'Ambassadeur de Montigny Marchand à la Conférence sur le désarmement	14
Succès à la Commission du désarmement des Nations Unies	16
L'ONU convoque une réunion d'experts sur la vérification en URSS	17
Le Canada adhère au Traité sur l'Antarctique	18
Nominations à l'ICPSI	18
Participation du Canada à la Conférence d'ONG australiennes sur la vérification ...	19
Publications récentes du ministère des Affaires extérieures	19
Subventions et contributions versées par le fonds du désarmement au cours de l'année financière 1988-1989	20

Le *Bulletin du désarmement*, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit : Rédacteur en chef, *Bulletin du désarmement*, Division du contrôle des armements et du désarmement, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.
ISSN 0715-7126

This publication is also available in English.

L'ONU convoque une 3^e Session extraordinaire sur le désarmement



Des représentants d'organisations non gouvernementales présentent une pétition à l'appui de SENUD III.

Photo ONU 171795/Saw Lwin

La troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (SENUD III) s'est tenue du 31 mai au 25 juin 1988 à New York. Après quatre semaines de délibérations, les États participants n'ont pu s'entendre sur un document final. Pourquoi en a-t-il été ainsi ? Faut-il considérer cette conférence de quatre semaines comme un échec ? Dans les pages qui suivent, on tentera de répondre à ces questions et de fournir une brève analyse de la session extraordinaire.

Préparation

Le gouvernement canadien a préparé activement la SENUD III. Après la déception causée par l'échec du Comité préparatoire, qui n'a pu se mettre d'accord sur un document qui aurait pu servir de base aux travaux de la session extraordinaire, le Canada a fait des démarches auprès de 45 pays de toutes les régions en pressant leurs gouvernements de déployer des efforts particuliers pour que la session extraordinaire aboutisse à une heureuse conclusion. Le Canada

insistait notamment sur l'importance d'adopter une approche coopérative, de maintenir la flexibilité, de chercher des terrains d'entente et d'éviter la polarisation.

Le gouvernement a en outre convoqué les 50 membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements à une réunion consacrée à cette question, qui s'est tenue à Ottawa en avril dernier. Le Groupe a présenté une vaste gamme de recommandations, dont beaucoup avaient déjà été, ou ont été par la suite, intégrées dans la position du gouvernement à l'égard de la SENUD III (voir le *Bulletin du désarmement* du printemps 1988 pour plus de précisions à ce sujet).

Déroulement des travaux

La SENUD III a commencé en grande pompe, en présence de représentants de plus haut niveau que ceux de la SENUD I, en 1978, ou de la SENUD II, en 1982. Outre la déclaration du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, 23 chefs d'État et de gouver-

nement ainsi que 55 ministres des Affaires étrangères sont intervenus, y compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark.

La délégation canadienne, dirigée par M. Clark, comprenait 15 parlementaires, en qualité d'observateurs, et 20 personnalités ne faisant pas partie du gouvernement, en qualité de conseillers spéciaux. Le Canada était l'un de seulement huit pays à inclure des représentants d'ONG dans sa délégation. L'ambassadeur du Canada pour le désarmement, M. Douglas Roche, remplissait les fonctions de chef adjoint de la délégation. Celle-ci comprenait en outre M. Stephen Lewis, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York et M. de Montigny Marchand, ambassadeur du Canada auprès de la Conférence sur le désarmement et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à Genève.

Dans son intervention du 13 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures mettait principalement l'accent sur les résultats concrets récemment obtenus en matière de limitation des armements et de désarmement, ainsi que sur la nécessité pour la SENUD III de compléter et de renforcer ces progrès. M. Clark notait que les Nations Unies ont un rôle important à jouer, mais qu'elles ne parviendront à faire avancer le processus de limitation des armements et de désarmement que si leurs efforts se concentrent sur les méthodes pratiques et sur les questions pour lesquelles un consensus est possible. Le Canada s'est fixé pour priorités dans ce domaine des progrès graduels vers la signature d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la négociation d'une convention interdisant les armes chimiques, des réductions sensibles des arsenaux nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la reconnaissance du rôle essentiel de la vérification et des mesures de confiance dans le processus de limitation des armements et de désarmement. À ce dernier égard, M. Clark a attiré l'attention sur une proposition conjointe du Canada et des Pays-Bas demandant qu'une étude soit effectuée par des experts, sous les auspices des Nations Unies, quant au rôle de l'ONU dans la vérification.

Les progrès réalisés en matière de limitation des armements et de désarme-

ment dans le contexte des négociations américano-soviétiques, et particulièrement la ratification du traité FNI au cours du Sommet de Moscou, qui s'est terminé le 2 juin, ont été salués avec satisfaction par presque tous les orateurs et ont exercé une influence profonde et positive sur l'atmosphère de la session extraordinaire. Néanmoins, certaines différences fondamentales d'approche sont devenues évidentes dès le début.

Les désaccords portaient tout particulièrement sur : a) l'orientation générale — la plupart des États occidentaux étaient en faveur d'une approche pragmatique, étape par étape, des questions de limitation des armements et de désarmement, tandis que certains des pays non-alignés, ainsi que dans un moindre mesure les États du bloc de l'Est, préféraient une attitude plus politique mettant l'accent sur les déclarations; b) une tendance générale, de la part des non-alignés, à faire porter la responsabilité des progrès aux États détenteurs d'armes nucléaires, et en particulier aux superpuissances; enfin, c) les différentes conceptions du rôle des Nations Unies dans l'ensemble du processus de limitation des armements et de désarmement, certains pays étant en faveur de son élargissement, d'autres mettant davantage l'accent sur les efforts de négociation aux niveaux bilatéral et régional.

Ces divergences de vue se sont traduites par des désaccords marqués à l'égard de certains problèmes, notamment les suivants : la question de savoir si le document final de la SENUD I restait valide et devait être réentériné sous tous ses aspects, ou s'il fallait plutôt y voir un document historique pouvant être modifié à la lumière de réalités nouvelles; l'importance qu'il convenait d'accorder au désarmement nucléaire, par opposition au désarmement classique; la nature des relations entre le désarmement, le développement et la sécurité; la nécessité d'assurer un contrôle plus efficace de l'orientation de la recherche-développement en matière d'armements et de la conception de nouvelles armes; l'utilité d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones de paix; l'appui au TNP; l'allure et la nature des progrès réalisés en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que l'étude de la course aux armements navals et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Après deux semaines de délibérations en séance plénière, un Comité général a

été constitué. Ce dernier a établi trois groupes de travail chargés d'étudier les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Groupe de travail I — Examen et évaluation de la situation internationale actuelle

— Évaluation de l'application des décisions de la SENUD I et de la SENUD II

Groupe de travail II — Évaluation des faits nouveaux et des tendances, y compris les aspects qualitatifs et quantitatifs

Groupe de travail III — Mécanismes de désarmement

— Activité d'information et d'éducation des Nations Unies

Au cours de la semaine qui leur avait été impartie, aucun des groupes de travail n'a réussi à s'entendre pour adopter un rapport. Des « documents du président » non consensuels, accompagnés de listes de propositions de modifications, ont toutefois été remis au président du Comité plénier afin de l'aider à préparer une ébauche de document final pour la session extraordinaire.

Après de nombreuses consultations, le président du Comité plénier a rendu son document public à quatre jours seulement de la fin de la session extraordinaire. Malgré certaines difficultés, le Canada s'est félicité dans l'ensemble de l'équilibre et du ton pragmatique de ce document. Le Comité plénier ne s'est pas réuni par la suite avant le dernier jour de la session extraordinaire, alors que l'on s'inquiétait de plus en plus des perspectives de succès. Dans l'interval, le président a tenu des consultations informelles avec un groupe de pays choisis (notamment le Canada). Au cours de ces consultations comme au sein du Comité plénier, des désaccords marqués ont continué à se manifester face à des propositions de modifications multiples et souvent contradictoires.

Constatant, dans la soirée du 25 juin, que des divergences persistaient au sujet de nombreuses parties de la version révisée du « document du président », le Président a levé la séance du Comité plénier et a réuni un petit groupe d'« amis de la présidence », dont faisait partie le Canada, pour de nouvelles consultations. Celles-ci se sont poursuivies pendant la nuit jusqu'à près de 3 heures.

Le délai étant presque expiré, il était clair pour tous les participants que cette réunion informelle constituait la dernière chance de récupération pour la session extraordinaire. Malgré la fatigue générale, un sentiment d'urgence et de

drame prévalait. Après avoir déterminé les principales questions pendantes (espace extra-atmosphérique, nouvelles technologies, désarmement nucléaire, course aux armements navals, désarmement classique, étude sur la vérification, zones exemptes d'armes nucléaires et zones de paix, désarmement et développement, non-prolifération) le président se demandait s'il était possible en quatre heures d'apaiser les différends. À 2 h 30, bien que des progrès considérables aient été réalisés, les principaux désaccords subsistaient et le président fut obligé en fin de compte d'admettre l'échec et de suspendre la séance. Le groupe n'avait pas eu le temps de surmonter ses divergences de vues sur les parties du document consacrées à l'« évaluation » et aux « mécanismes de désarmement »; en outre, il ne parvenait toujours pas à s'entendre sur plusieurs éléments fondamentaux de la partie traitant des « faits nouveaux et tendances ».

La Séance plénière finale a été levée à 7 h 30 le 26 juin, les délégués épuisés exprimant leur déception. Les déclarations de clôture de plusieurs pays ont toutefois témoigné du désir de mettre l'accent sur les aspects positifs de la session extraordinaire et d'éviter toute récrimination. Dans sa déclaration finale, le président de la SENUD III a pris note que les points de désaccord avaient été réduits tandis que les domaines d'entente étaient élargis.

Évaluation

Le Canada partageait le profond sentiment de déception éprouvé à la suite de près d'un mois d'efforts intenses. Toutefois, malgré l'existence de profondes divergences d'approche, il est réconfortant de constater que les travaux de la SENUD III se sont déroulés dans une atmosphère beaucoup plus positive que ceux de la SENUD II. En outre, les non-alignés ont montré qu'ils reconnaissent de plus en plus leurs responsabilités dans le processus de limitation des armements et de désarmement, particulièrement en ce qui concerne les armes classiques, et les débats ont été généralement exempts de discours vains inspirés par l'idéologie.

Étant donné ces faits encourageants, pourquoi la session extraordinaire s'est-elle soldée par un échec ?

Il y a plusieurs raisons à cela. La première, et peut-être la plus évidente, est que les différences fondamentales d'approche à l'égard du processus de

limitation des armements et de désarmement sont restées assez inébranlables pour empêcher tout véritable consensus sur les questions clés en ce domaine, malgré l'atmosphère plus favorable. Ces divergences se manifestent depuis longtemps dans les votes de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) et au sein de la Conférence sur le désarmement (CD). Par ailleurs, la SENUD III semble avoir souffert d'un manque de motivation ou de sentiment d'urgence. Malgré la présence de nombreux représentants d'organisations non-gouvernementales (ONG), aux interventions éloquentes, l'intérêt du public ne s'est guère fait sentir, comme en témoigne le peu d'attention porté à l'événement par les médias.

La délégation canadienne a présenté des documents exprimant la position du Canada sur les trois principales questions de fond inscrites à l'ordre du jour, lesquels ont été publiés en tant que documents officiels de la conférence.

Le Canada a en outre joué un rôle particulièrement actif au sein du Comité plénière et durant les consultations informelles tenues avec son président. Il a tenu une place de premier plan au sein du groupe qui a négocié le texte portant sur la vérification, après avoir présenté un document sur la question, de concert avec les Pays-Bas. Le Canada a également déposé un document recommandant la mise sur pied, sous les auspices des Nations Unies, d'un programme d'initiation aux questions de désarmement destiné aux représentants des ONG, un autre au sujet des activités d'information et d'éducation des Nations Unies et, conjointement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, un troisième sur l'accroissement de la participation des femmes au processus de désarmement.

Le Canada s'est fixé pour objectif d'obtenir à l'avenir un appui élargi aux approches pragmatiques et réalistes à l'égard de la limitation des armements et du désarmement. Il aura pour souci plus immédiat de faire en sorte que de telles approches deviennent un élément fondamental des délibérations de la Première commission, que le Canada espère présider lors de la 43^e session de l'AGNU. Un autre grand objectif du Canada sera de traduire les progrès réalisés à la SENUD III sur la vérification en une résolution de l'Assemblée générale demandant qu'une étude soit effectuée sur le sujet par des experts, sous les auspices de l'ONU. □

Colloque sur la vérification

La *Norman Paterson School of International Affairs* (NPSIA) de l'Université Carleton a tenu, du 23 au 26 mars 1988, son 5^e Colloque international annuel sur la vérification du contrôle des armements. En collaboration avec la Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures, la NPSIA a parrainé une série exceptionnelle de colloques, chacun axé sur un aspect différent du processus de vérification... L'an dernier, de concert avec la *School of Journalism* de l'Université Carleton, la NPSIA organisa avec succès un colloque ayant pour thème « le rôle des médias dans la vérification du contrôle des armements ».

Cette année, dans le but de mettre au point un modèle de vérification à partir de cette expérience, le professeur Brian Mandell a entrepris de faire un examen rétrospectif de la guerre du Sinaï de 1973. À l'aide de l'étude intitulée *The Sinai Experience: Lessons on Multilateral Arms Control Verification and Risk Management* que le professeur Mandell a publiée récemment, une trentaine d'universitaires et de spécialistes du contrôle des armements, tant du gouvernement que d'instituts indépendants se sont efforcés d'isoler des éléments résultant de cette guerre qui pourraient être utilisés pour tenter d'en éviter de nouvelles.

Le discours d'ouverture de l'ambassadeur James Goodby, de la *School of Foreign Service* de l'Université de Georgetown, qui s'est attaché à exposer les problèmes auxquels se heurteront vraisemblablement les prochaines négociations sur la réduction des armements classiques, dont le mandat est en cours de discussion à Vienne, a donné le ton. Des universitaires, des chercheurs et d'autres experts du Canada, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et des États-Unis ont indiqué, dans leurs exposés, les problèmes majeurs sur lesquels il faudra se pencher. Ce colloque parrainé par le Canada est l'un des premiers consacrés presque exclusivement aux futures négociations multilatérales sur la réduction des armements en Europe. Ces négociations démarreront vraisemblablement à la fin de 1988 ou au début de 1989.

Les actes de ce colloque et des colloques précédents (*Carleton International Proceedings Series*) sont en vente, au prix de 6 \$ le volume, à la *Norman Paterson School of International Affairs*. □

Déclaration du très honorable Joe Clark à la SENUD III

Voici quelques extraits du discours prononcé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

« Il y a six ans, au début de la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement, le président de cette Assemblée a pu à juste titre signaler l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements depuis la première Session.

Nous nous retrouvons cette année dans des circonstances fort différentes. Au cours des six dernières années, nous avons enregistré des progrès et des réalisations qui auront une incidence considérable sur le contrôle des armements et le désarmement. Le succès de la présente Session extraordinaire dépendra de la détermination avec laquelle nous poursuivrons, au cours de nos délibérations, notre engagement visant le désarmement international; nous devons donc réitérer notre engagement à cet égard et nous attacher à mettre de l'avant des idées porteuses d'espoir et de progrès.

Les résultats de la récente rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ne peuvent que nous encourager.

Ce sommet a clairement témoigné des réalisations accomplies dans le cadre des relations Est-Ouest. Il s'agissait de la quatrième rencontre de ce genre entre les deux chefs d'État en un peu plus de deux ans et demi, ce qui constitue un rythme sans précédent en matière de discussions et de négociations.

J'ai été étonné par le nombre d'observateurs présents au Sommet qui ont qualifié de mesures « mineures » de contrôle des armements les nouveaux accords relatifs à la vérification et aux essais signés à Moscou. Lors de nos rencontres tenues dans le cadre des sessions extraordinaires antérieures, la notion même d'accords « mineurs » de contrôle des armements aurait semblé étrange. Nos attentes à cet égard sont grandes aujourd'hui.

C'est dans le domaine vital des relations américano-soviétiques que bon nombre des progrès ont été réalisés depuis la dernière Session extraordinaire. Les négociations intensives que ces deux États ont menées au cours des dernières années ont abouti à des réalisations nouvelles et historiques,



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, prend la parole lors de SENUD III, le 13 juin 1988.

Photo ONU 171694/Y. Nagata

les plus remarquables étant le Traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire signé à Washington en décembre dernier, qui marquera l'histoire, et l'accord de principe sur la réduction de 50 pour cent des armes nucléaires stratégiques. Ces réalisations donnent à la présente session l'impulsion nécessaire pour explorer d'autres avenues débouchant sur une sécurité et une stabilité internationales accrues.

Dans le cadre des relations Est-Ouest, le processus multilatéral de contrôle des armements a aussi enregistré d'importants succès. Entré en vigueur en janvier 1987, l'Accord de Stockholm a rendu plus ouvertes et plus prévisibles les activités militaires en Europe. Les nouvelles négociations envisagées entre tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sur la stabilité des armements classiques dans toute l'Europe, nous offrent la possibilité de réaliser d'autres progrès.

Une certaine évolution s'est également produite ailleurs qu'au sein des instances Est-Ouest, mais elle n'a pas été aussi spectaculaire. La Conférence sur le désarmement a progressé en ce qui a trait aux négociations sur une convention mondiale d'interdiction des armes chimiques, mais les multiples rapports sur l'utilisation de ces armes dans la guerre du Golfe ne font que montrer à quel point nous sommes loin d'un accord concret et soulignent l'urgence de nos obligations. Il y a eu aussi les progrès accomplis l'an dernier dans le cadre de

la Conférence sur le désarmement et le développement qui a été couronnée de succès, l'appui au Traité sur la non-prolifération, exprimé lors de la troisième Conférence d'examen du Traité, le fait que les Nations Unies ont inscrit à leur programme la question du désarmement classique et le rapport sur la vérification adopté par consensus à la Commission du désarmement des Nations Unies.

À l'occasion de cette Session extraordinaire, il importe que nous soyons avant tout réalistes, et que nous appliquions les leçons tirées de nos succès et de nos échecs. Nous savons maintenant que le désarmement et le contrôle des armements ne peuvent pas être perçus comme des fins en soi. L'un et l'autre n'ont de valeur que s'ils contribuent à la sécurité et au bien-être. Pour la plupart des pays, des mécanismes de contrôle ou d'interdiction des armements sont souhaitables, mais nous ne pouvons espérer atteindre les réductions souhaitées et obtenir les accords nécessaires pour les garantir si les États ne saisissent pas les occasions offertes d'appuyer ces objectifs.

Nous savons d'expérience que le succès des accords en matière de désarmement et de contrôle des armements procède d'un certain nombre de critères essentiels dont le premier et le plus évident est le renforcement de la sécurité. Les accords doivent maintenir et consolider la sécurité de tous les pays qui participent aux négociations.

Il y a aussi d'autres qualités essentielles. L'une est l'avantage réciproque. En matière de contrôle des armements, le réalisme veut qu'une négociation fructueuse offre des avantages à toutes les parties.

Les négociations doivent également porter sur des questions de fond. Nous ne devons pas perdre notre temps à négocier des questions accessoires ou superficielles. Il est peu probable qu'une multiplication des instances sur le contrôle des armements s'accompagne d'une multiplication des accords de limitation, à moins que celles-ci ne soient dotées de mandats portant clairement sur des questions de fond.

Les accords de contrôle des armements doivent être rédigés de façon que les avantages des limites imposées sur les armements ne soient pas annulés du fait du redéploiement ou de l'amélioration qualitative des armements retenus.

Cinquième critère, connexe, il ne faut pas admettre la transférabilité de la menace. Rien ne servira de conclure des accords, qui seront d'ailleurs presque certainement voués à l'échec, s'ils font disparaître la menace dans une région en l'augmentant dans une autre.

Enfin, un accord de contrôle des armements doit être vérifiable. Autrement dit, il doit non seulement contenir de rigoureuses dispositions de vérification, mais être constitué de telle sorte que son respect puisse être effectivement démontré.

Ces critères sont exigeants.

Toutefois, nous savons par expérience que la négociation d'accords, si elle n'est pas facile, n'est pas non plus impossible. Un régime efficace de désarmement et de contrôle des armements ne peut respecter ces critères que s'il passe par des étapes individuelles et bien définies de règlement de chaque aspect des questions litigieuses. Agir autrement nous est impossible en raison de la trop grande diversité et complexité des questions sur lesquelles nous cherchons à nous entendre.

Le Canada considère que la création d'un climat de confiance est essentielle au contrôle des armements et au désarmement. Pour nous, l'ouverture, la transparence et la prévisibilité sont des impératifs. L'établissement, en septembre 1986, de procédures convenues pour les inspections à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe est une réalisation qui tient lieu de

précédent et de modèle pour d'autres négociations aux niveaux bilatéral et régional.

Les principes essentiels à la réussite des mesures de confiance devraient être défendus chaque fois que l'occasion se présente. À cet égard, nous incitons les États membres des Nations Unies à se conformer à la recommandation de l'Assemblée générale relative à la présentation de rapports sur leurs dépenses militaires annuelles. Une vingtaine de pays seulement se conforment régulièrement à cette recommandation. C'est un pas modeste, mais nous ne pouvons prétendre en franchir de plus grands tant que les membres de cette assemblée ne sont pas plus nombreux à appliquer leurs propres recommandations.

L'une des conséquences positives des sommets Reagan-Gorbatchev est que la responsabilité en matière de contrôle des armements se trouve élargie. Pendant quelque temps, les pourparlers relatifs au contrôle des armements ont surtout consisté à encourager les superpuissances à agir. Maintenant qu'elles le font, la question est de savoir si les autres États sont prêts à prendre eux-mêmes des initiatives, comme nous demandions aux États-Unis et à l'Union soviétique de le faire. Il ne suffit plus de préconiser l'action des autres. Que le problème porte sur les armes chimiques, l'adhésion au traité sur la non-prolifération ou la fidélité aux recommandations de l'Assemblée générale, le nouveau climat nous confère à tous des obligations nouvelles.

Ni le contrôle des armements ni le désarmement ne pourront réussir s'il n'existe pas une volonté générale de les faire aboutir. Il s'agit d'une question essentiellement politique, et la présente Session extraordinaire est le lieu où la volonté politique peut être cultivée et démontrée. Le renforcement de la confiance, les bonnes relations et la réduction des armements sont solidaires et s'étayent mutuellement.

Il ne suffit pas que le cadre établi des institutions et des lois internationales reste en place, il faut aussi qu'il soit respecté en pratique par les États membres de l'Organisation des Nations Unies.

La force de cette institution n'est pas à la charge d'un groupe particulier de nations, mais de tous ses membres. Nous devons tous collaborer pour appuyer les Nations Unies et non pour en miner les fondements. Nous ne pouvons demander l'impossible. Nous devons fixer des

objectifs réalisables et donner à l'Organisation les moyens de les atteindre.

À cet égard, les interventions nombreuses que nous avons entendues à cette Session extraordinaire en faveur de la création d'un fonds destiné à réaffecter au développement les ressources tirées du désarmement montrent bien que l'on n'a pas su mettre à profit les enseignements du passé. L'an dernier, un document final émis à l'issue de la Conférence sur le désarmement et le développement insistait sur le caractère multidimensionnel de la sécurité. Les participants ont rejeté, d'une part, tout lien direct entre le désarmement et le développement, et, d'autre part, la création d'un fonds. Des nations telles que le Canada disposent déjà comme l'ONU de mécanismes permettant d'attribuer des fonds au développement et il existe dans de nombreux pays en développement maintes demandes concernant les ressources qui seraient disponibles grâce au désarmement.

De même que le contrôle des armements et le renforcement de la sécurité ne sont pas le monopole des grandes puissances, le désarmement ne concerne pas que les armes nucléaires. Les conséquences catastrophiques des activités militaires menées depuis la Deuxième Guerre mondiale sont dues à l'utilisation des armes classiques et, récemment, des armes chimiques. Il nous faut envisager sans détour cette question.

Il n'est pas de conflit ni d'accroissement des armements, même limité et isolé, qui soit sans conséquence ou qui puisse être ignoré, car toute situation de ce genre peut compromettre notre sécurité à tous.

Le Canada est déterminé à jouer un rôle prépondérant dans l'avancement du programme international du désarmement. Notre engagement et notre contribution en matière de contrôle des armements et de désarmement sont bien établis. Nous userons de notre influence et mettrons à la disposition de tous les compétences que nous possédons pour aider à réduire le danger de conflit et à inverser le renforcement des arsenaux.

Le but premier de cette session extraordinaire devrait donc être d'approuver la poursuite d'une approche réaliste et solidement fondée du contrôle des armements et du désarmement.

Cela exige que nous nous fixions des objectifs bien précis et réalistes et que

nous respections l'ordre des priorités. En matière de contrôle des armements et de désarmement comme dans d'autres domaines, il importe d'établir des priorités si nous voulons nous doter de points de repère à partir desquels nous pourrions mesurer nos progrès. Cette leçon s'applique particulièrement aux Nations Unies et à ses activités en matière de contrôle des armements.

La présente Session extraordinaire contribuera à nourrir la volonté de progrès si elle parvient à cerner les secteurs où nous devons et pouvons nous entendre et sur lesquels nous devons concentrer nos efforts. C'est avec beaucoup d'attention et d'intérêt que le Canada a écouté les déclarations faites au cours de la Session extraordinaire, et nous estimons qu'il existe effectivement un certain terrain d'entente sur des questions précises qui, à notre avis, mériteront notre attention dans l'avenir.

Tout d'abord, les réductions importantes et vérifiables des arsenaux d'armes nucléaires doivent demeurer la priorité absolue en matière de désarmement international.

La conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires demeure pour le Canada un objectif fondamental et permanent. La Session extraordinaire doit reconnaître les résultats positifs des négociations américano-soviétiques dans ce domaine et cautionner cette procédure de négociation intégrale et progressive.

Rien ne témoigne plus de l'engagement d'une nation à l'égard du désarmement nucléaire que son adhésion au Traité de non-prolifération. La semaine dernière, des représentants de notre gouvernement ont lancé, sur mes instructions, et lanceront tout au long de la présente Session, un appel aux gouvernements des pays non signataires de ce traité, exhortant toutes les nations qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité essentiel en matière de contrôle des armements. J'espère qu'un semblable appel sera lancé par la présente Session extraordinaire. Il n'est plus possible de prétendre, comme certains l'ont fait, que les superpuissances doivent d'abord réduire leurs propres arsenaux nucléaires. Si c'était une condition préalable, elle a été remplie.

Toutefois, l'attention que nous portons aux armes nucléaires ne doit pas nous distraire de la nécessité de réduire davantage les armes classiques. Cette question est

tout aussi urgente que les questions nucléaires. C'est dans ce secteur que les initiatives régionales en matière de contrôle des armements et de désarmement pourraient être les plus bénéfiques.

La négociation d'une convention interdisant les armements chimiques et exigeant l'élimination des stocks existants doit revêtir une importance primordiale. La présente session doit condamner sans équivoque leur utilisation. Des progrès ont certes été réalisés dans cette voie, mais il faut redoubler d'efforts pour conclure un accord d'interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques.

Tant qu'un tel accord n'aura pas été conclu, tout doit être fait pour prévenir le transfert des armes chimiques à d'autres États et suivre l'exemple des pays qui contrôlent déjà l'exportation des produits chimiques hautement toxiques, qui ont élaboré une liste d'alerte pour les autres.

La prévention de la course aux armements dans l'espace, qui demeure au cœur de la politique canadienne, est une question qui nous concerne tous. Le Canada continuera de veiller à ce que l'espace soit exploité à des fins pacifiques.

La vérification est essentielle au contrôle des armements et au désarmement. Le Canada y attache une grande importance et nous jugeons encourageant qu'un si grand nombre d'orateurs à la présente session partagent cette priorité.

Pour aider à promouvoir la cause du multilatéralisme dans ce domaine, nous avons proposé, avec les Pays-Bas, qu'une étude approfondie soit entreprise par un groupe d'experts des Nations Unies. Un tel rapport permettrait d'élargir la compréhension internationale du processus de vérification dans le cadre des Nations Unies, et aiderait à définir un rôle approprié pour l'Organisation dans ce domaine. J'invite les États membres à appuyer cette proposition.

Au cours des six dernières années, nous avons montré que le contrôle des armements et le désarmement étaient réalisables et qu'ils pouvaient faire partie du tissu toujours plus serré de nos relations internationales. Le Canada est disposé à collaborer avec les États membres à la réalisation des objectifs sur lesquels nous nous entendons. Continuons de servir la cause du contrôle des armements et du désarmement. » □

Le groupe consultatif se penche sur la SENUD III

Le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements s'est réuni à Ottawa, du 14 au 16 avril 1988, afin de discuter de la troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Créé en 1979 pour donner suite à une recommandation formulée par la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (SENUD I) en 1978, le Groupe consultatif se réunit périodiquement avec des représentants des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale pour échanger des vues sur des questions d'intérêt mutuel touchant les politiques du Canada en matière de désarmement et de contrôle des armements.

La réunion a été marquée par des exposés de l'ambassadeur Dave McDowell, représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès des Nations Unies, et de M. Fred Bild, sous-ministre adjoint, Affaires politiques et sécurité internationale, au ministère des Affaires extérieures. Les travaux de la réunion, à laquelle participaient 70 personnes, se sont surtout déroulés en ateliers.

On trouvera ci-dessous un résumé de la réunion, établi par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement en vertu d'un contrat avec le ministère des Affaires extérieures. Des copies du compte rendu intégral sont disponibles auprès de la Rédaction.

La troisième Session extraordinaire fait suite à la très fructueuse SENUD I de 1978 et à la SENUD II mort-née, tenue quatre ans plus tard. Tombant à un moment où les superpuissances ont beaucoup accompli au niveau du contrôle bilatéral des armements alors que les progrès restent minimes sur le front multilatéral, la SENUD III devrait fournir l'occasion d'insuffler une nouvelle vigueur au processus multilatéral de désarmement. Ce ne sera pas là chose facile. La Commission préparatoire de la Session extraordinaire a fait apparaître de profondes divisions entre l'Ouest, l'Est et les pays neutres et non alignés,

ainsi qu'au sein même de ces groupes. Il ne faut donc pas s'attendre à un document final susceptible de faire époque. Toutefois, le processus de désarmement et le multilatéralisme sortiraient renforcés de la SENUD III s'il était possible de réaliser un nouveau consensus international, si imparfait soit-il, sur les questions relatives au désarmement. Voilà le défi qu'auront à relever le gouvernement et les ONG du Canada.

Les discussions du Groupe consultatif ont porté sur trois grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la SENUD III, à savoir: les progrès accomplis et la situation actuelle dans le domaine du désarmement; l'évolution et les tendances du processus de désarmement; enfin, les mécanismes et l'éducation en matière de désarmement.

De façon générale, les participants ont recommandé que le Canada voie dans la Session extraordinaire l'occasion de rechercher un consensus qui vienne confirmer et renouveler le processus multilatéral de désarmement. Ils ont fortement recommandé que le Premier ministre conduise la délégation canadienne à la SENUD III, de façon à marquer l'importance que le Canada attache au contrôle des armements et au désarmement.

Les participants ont noté que les réalisations récentes en matière de contrôle des armements, notamment le traité sur les forces nucléaires intermédiaires, l'accord de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le désarmement, si elles méritent d'être saluées, ne doivent pas pour autant faire oublier la nécessité d'étayer d'autres régimes de limitation des armements, dont le Traité sur la non-prolifération et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, et de réaliser de nouveaux progrès dans la voie du désarmement. Soulignant l'importance de parvenir à une interdiction complète des essais et à une prohibition des armes chimiques, ils ont proposé divers moyens que pourrait prendre la SENUD III pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Enfin, on a pressé le Canada d'appuyer l'application de mesures de confiance dans d'autres régions du monde.

Les participants se sont dits fortement préoccupés par l'aspect qualitatif de la course aux armements et ont recommandé que le Canada mette de l'avant des propositions visant à limiter le développement technologique des armements, aussi bien nucléaires que classi-



M. Fred Bild, sous-ministre adjoint, Affaires politiques et sécurité internationale, ministère des Affaires extérieures.

ques. Déplorant que la stratégie de l'asphyxie semble avoir été abandonnée, plusieurs participants ont demandé au gouvernement de reconsidérer certains éléments, en particulier l'arrêt des vols d'essai de vecteurs stratégiques qui offre un moyen d'entraver le perfectionnement des armes nucléaires.

Le Groupe a souligné la nécessité d'imposer des restrictions à la fois qualitatives et quantitatives aux forces conventionnelles. Les participants ont recommandé au Canada de réaffirmer l'importance du dispositif mis en place aux Nations Unies pour la déclaration des dépenses militaires, qu'il encourage tous les États à présenter des rapports sur ce point, et qu'il appuie les efforts visant l'institution d'un registre international du commerce des armements. On a en outre recommandé que la SENUD III cherche à susciter des efforts sérieux en vue d'une limitation des armements en mer.

Les participants se sont dits généralement en faveur de la mise en place d'un organisme multilatéral qui serait chargé de vérifier l'application des accords de limitation des armements et de désarmement. Ils ont recommandé que le Canada explore tout particulièrement la possibilité de constituer un réseau international de vérification, peut-être sous l'égide des Nations Unies.

Le Groupe a émis l'avis que les problèmes auxquels se heurte le processus multilatéral ne tiennent pas uniquement au manque de volonté politique, mais aussi au peu d'efficacité des mécanismes de désarmement. Le Canada devrait chercher à promouvoir une réforme de ces

mécanismes, tant au niveau des procédures que de l'organisation.

Il a été recommandé que le Canada recherche des moyens de renforcer le rôle que jouent les Nations Unies dans la prévention de la guerre et le règlement des conflits. L'ONU devrait en outre se doter des capacités voulues pour appliquer des mesures de confiance innovatrices.

Les participants ont approuvé l'intention du gouvernement d'aider le Département des affaires de désarmement (DAD) des Nations Unies à conserver son statut actuel. Il se sont dits fortement en faveur de l'établissement par le DAD d'un programme d'orientation et de formation à l'intention des ONG et ont engagé le Canada à y contribuer. Enfin, la plupart des participants se sont dits d'avis que le Canada devrait maintenir son ferme appui à la Campagne mondiale pour le désarmement. □

Le Canada contribue au maintien de la paix

Afghanistan et Pakistan

En avril 1988, le Canada a accepté pour la dix-septième fois depuis 1945 de participer à une opération de maintien de la paix à la demande du Secrétaire général des Nations Unies. Le 2 mai suivant, cinq officiers canadiens sont arrivés à Islamabad, au Pakistan, pour prendre part à la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP), qui est chargée de superviser l'application de divers accords relatifs à l'Afghanistan et, notamment, de surveiller le retrait des troupes soviétiques de ce pays.

Cette nouvelle opération des Nations Unies a été mise sur pied conformément aux dispositions des accords de Genève signés le 14 avril 1988 par les représentants du Pakistan, de l'Afghanistan, des États-Unis et de l'Union soviétique. L'UNGOMAP se compose de 50 officiers placés sous le commandement du général de division finlandais Rauli Helminen. Les autres pays participants sont l'Autriche, le Danemark, Fidji, la Finlande, le Ghana, l'Irlande, le Népal, la Pologne et la Suède.

Iran-Iraq

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le

ministre de la Défense nationale, l'honorable Perrin Beatty, ont annoncé le 9 août 1988, que le Canada avait accepté de participer à la mission d'observateurs militaires des Nations Unies (UNIIMOG) dont le mandat serait de surveiller le cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq. Ce cessez-le-feu constitue une première étape importante dans les efforts déployés pour mettre fin à cette guerre, qui dure depuis huit ans.

Le Canada fournit une unité autonome qui sera chargée des communications pour l'ensemble de la Force d'observateurs déployée tout le long de la frontière irano-iraquienne qui s'étend sur 1 200 kilomètres. Outre cette unité de communications, composée d'environ 500 membres des Forces canadiennes, le Canada a accepté de détacher 15 officiers au quartier général UNIIMOG et aux postes d'observation.

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le Secrétaire général des Nations Unies du cessez-le-feu du 20 août dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq, et ont loué les deux parties pour être ainsi parvenues à s'entendre. Ils ont exprimé leur gratitude à M. Pérez de Cuéllar, dont les efforts inlassables apportent la promesse de voir régner la paix dans la région du Golfe.

Autres opérations

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a participé à 16 forces et missions d'observateurs sous l'égide de l'ONU et à quatre opérations de maintien de la paix indépendantes des Nations Unies. Outre sa contribution à l'UNGOMAP, le Canada participe actuellement à Chypre et au Moyen-Orient à quatre opérations de maintien de la paix, dont trois sous les auspices des Nations Unies :

a) L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) — Institué en 1948 afin de superviser le maintien du cessez-le-feu et l'application des accords d'armistice entre Israël et les États arabes voisins, l'ONUST a son quartier général à Jérusalem. Le Canada lui fournit 22 officiers pour agir à titre d'observateurs.

b) La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) — Créée en 1974, la FNUOD a pour mission de surveiller les zones de démarcation entre les forces syriennes et israéliennes sur les hauteurs du Golan. Le Canada participe à cette force depuis sa création. La FNUOD a son quartier

général à Damas. Le contingent canadien, composé de 226 militaires basés au Camp Ziouani dans les territoires arabes occupés, assure des services de logistique et de communications, un rôle qu'il partage avec la Pologne.

c) La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) — Le Canada fournit des effectifs à l'UNFICYP depuis sa création en 1964. Actuellement, le contingent canadien se compose de 575 officiers et hommes de troupe. L'UNFICYP a pour mandat de superviser l'application des accords de cessez-le-feu entre les forces chypriotes-grecques et chypriotes-turques.

d) La Force multinationale et d'observateurs (FMO) — La FMO a été créée en 1981 pour surveiller l'application des dispositions de sécurité du traité de paix conclu entre l'Égypte et Israël en 1979. Le Canada participe à la FMO depuis avril 1985, ayant accepté de fournir jusqu'à neuf hélicoptères et 140 hommes pour former une unité hélicoptérée et remplir certains postes d'état-major...

Au fil des ans, le Canada a mis au point un ensemble de critères auxquels doit répondre toute opération de maintien de la paix pour avoir des chances raisonnables de succès. Le Canada estime en effet que le maintien de la paix n'est pas une fin en soi; il faut certes empêcher les combats, mais aussi favoriser la recherche de solutions aux causes profondes du conflit, autre-

ment dit la recherche de la paix. C'est pourquoi le Canada a toujours fait valoir que les opérations de maintien de la paix doivent être couplées à des négociations politiques visant l'établissement de la paix, et qu'il importe de poursuivre ces deux objectifs avec vigueur et détermination. En conséquence, parmi les principaux critères à observer figurent les suivants :

— l'effort de maintien de la paix doit être lié à un accord en vue d'un règlement politique;

— la force de maintien de la paix doit relever d'une autorité politique, de préférence les Nations Unies;

— la mission de maintien de la paix doit avoir un mandat clairement défini qui recueille l'adhésion de toutes les parties au conflit;

— le mode de financement de l'opération doit être convenu et équitable;

— la participation doit servir d'importants intérêts canadiens en matière de politique étrangère.

Le maintien de la paix a toujours été un élément majeur des politiques étrangère et de défense du Canada. Cette politique est appelée à conserver son importance dans nos relations internationales, dans notre participation aux activités des Nations Unies et dans nos efforts pour promouvoir le contrôle des armements et le désarmement en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. □



Des soldats canadiens affectés à une mission de maintien de la paix des Nations Unies patrouillent la « Ligne verte » à Nicosie, Chypre.

Photo des Forces canadiennes

Le Sommet de Moscou favorise le contrôle des armements et le désarmement

Le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev se sont rencontrés à Moscou du 29 mai au 2 juin 1988 pour discuter d'une vaste gamme de questions, y compris le contrôle des armements, les droits de la personne et les questions humanitaires, les problèmes régionaux et les affaires bilatérales. Le Canada est d'avis que l'étendue des discussions est un excellent indice de l'intensité croissante des relations américano-soviétiques, et se réjouit tout particulièrement des progrès réalisés sur le plan du contrôle des armements. Voici des extraits de la déclaration conjointe des États-Unis et de l'URSS publiée à la fin du Sommet.

Contrôle des armements

Après avoir exprimé l'engagement des deux pays à l'égard du développement du progrès obtenu dans la limitation et la réduction des armements, le Secrétaire général et le Président ont tracé des objectifs et des mesures ultérieures sur un vaste éventail de problèmes dans ce domaine. Les gouvernements des deux pays s'en inspireront dans leurs efforts, au cours des mois à venir, lors de leur travail commun et lorsqu'ils travailleront avec d'autres États dans le but d'obtenir des accords équitables et contrôlables, qui serviront à renforcer la stabilité et la sécurité internationales.

FNI

Le Secrétaire général et le Président ont signé le protocole sur l'échange d'instruments de ratification du Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique sur la destruction de leurs missiles à moyenne et à plus courte portée. Les deux dirigeants ont salué l'entrée en vigueur de cet accord historique qui permettra de détruire pour la première fois toute une classe d'armes nucléaires soviétiques et américaines et qui établira les nouveaux principes de la limitation et de la réduction des armements. Les deux dirigeants sont résolus à assurer l'exécution intégrale de toutes les dispositions et conceptions du traité, en considérant le travail commun réussi dans ce domaine comme un important précédent pour les futurs efforts dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements.



Le Président des États-Unis, Ronald Reagan (à gauche) et le Secrétaire général de l'Union soviétique, Mikhail Gorbatchev, apposent leurs signatures aux instruments de ratification de l'Accord sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI) au Kremlin, à Moscou. Le traité avait été conclu formellement lors du Sommet de Washington en décembre 1987.

Bureau d'information des États-Unis

Énergie nucléaire et espace

Les dirigeants des deux pays ont constaté qu'un projet de texte commun du traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs a été élaboré. Cela a permis aux parties de fixer dans le projet de texte commun les vastes et importants domaines de l'entente ainsi que d'exposer en détail les attitudes envers les problèmes sur lesquels il n'y a pas d'entente. Bien que le texte exige un important travail supplémentaire avant que le traité soit signé, de nombreuses dispositions clés ont été fixées dans le projet de texte commun et sont considérées comme concertées, si le travail sur le traité est achevé et s'il est ratifié.

Compte tenu des préparatifs du Traité sur les armements stratégiques offensifs, les parties ont poursuivi les négociations afin d'élaborer un accord spécial concernant le Traité ABM (Missiles antibalistiques) sur la base des formules de la déclaration conjointe, adoptée à l'issue du Sommet à Washington le 10 décembre 1987. Un progrès dans la préparation du projet de texte commun du protocole afférent à cet accord a été constaté. En vertu des engagements relatifs au protocole, les parties se sont entendues sur l'utilisation des Centres

de réduction des risques nucléaires pour transmettre les informations appropriées. Les dirigeants ont chargé leurs représentants en matière de négociations de préparer un projet de texte commun de l'accord spécial et de poursuivre le travail sur le protocole afférent à cet accord.

Le projet commun de Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs reflète l'entente intervenue plus tôt, relative aux niveaux limites qui ne doivent pas dépasser 1 600 unités pour les vecteurs d'armes stratégiques offensifs et 6 000 unités pour les charges ainsi que l'entente sur les sous-niveaux limites de 4 900 unités pour le nombre total d'ogives des ICBM (Missiles balistiques intercontinentaux) et des SLBM (Missiles balistiques lancés par sous-marin) et de 1 540 ogives sur 154 missiles lourds.

Le projet de Traité consacre également l'entente des parties prévoyant qu'à la suite des réductions, le poids largable total des ICBM et des SLBM de l'Union soviétique sera ramené à un niveau égal à environ 50 % de son niveau actuel et que ce niveau ne sera pas dépassé.

Au cours des négociations, les parties ont également convenu qu'en élaborant le Traité, elles partiront du fait que, selon les modalités de comptabilisation

sur les ICBM et les SLBM déployés de types existants, sera pris en compte le nombre d'ogives devant être concerté pour chaque nouveau type de missile balistique.

En outre, les parties ont concerté la procédure de comptabilisation pour les armements des bombardiers en vertu de laquelle les bombardiers lourds ne pouvant porter que les bombes nucléaires à chute libre et les missiles de frappe à courte portée seront comptabilisés comme un vecteur à l'intérieur des limites égales à 1 600 unités et comme une charge à l'intérieur des limites égales à 6 000 unités.

Les délégations ont également élaboré des projets de textes communs du protocole sur les inspections, du protocole sur le rééquipement ou la destruction et du mémorandum sur l'entente relative aux données qui sont parties intégrantes du Traité. Ces documents développent les dispositions relatives au contrôle du Traité FNI, les élargissent et les perfectionnent, en tenant compte des exigences plus élevées du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs. Les mesures de contrôle de la réduction des armements stratégiques offensifs comprendront au moins :

A. L'échange de données, notamment de déclarations et de notifications appropriées sur le nombre et l'emplacement des systèmes d'armements tombant sous le coup du Traité sur les armements stratégiques offensifs, y compris les emplacements et les ouvrages servant à produire, à assembler définitivement, à stocker, à essayer, à réparer, à former le personnel, à déployer, à rééquiper et à détruire ces systèmes. Les parties échangeront ces déclarations avant la signature du Traité et les renouvelleront régulièrement.

B. Les inspections des données initiales en vue de vérifier l'exactitude de ces déclarations.

C. L'observation sur place de la destruction des systèmes d'armements stratégiques nécessaire pour en arriver aux niveaux limites concertés.

D. Le contrôle permanent sur place du périmètre et des entrées des principaux ouvrages de production en vue de confirmer le volume de la production des armements à limiter.

E. Les inspections sur place à court délai de préavis :

(i) des lieux déclarés au cours de la réduction jusqu'aux niveaux limites concertés;

(ii) des lieux où les systèmes tombant sous le coup du Traité resteront après l'atteinte des niveaux limites concertés; et

(iii) des lieux où ces moyens ont été installés (anciens ouvrages déclarés).

F. Les inspections à court délai de préavis, effectuées, conformément aux procédures concertées, dans les endroits où, de l'avis de l'une des parties, un déploiement, une production, un stockage ou une réparation dissimulés des armements stratégiques offensifs pourraient avoir lieu.

G. Les dispositions interdisant la dissimulation ou les autres activités empêchant d'exercer le contrôle à l'aide de moyens techniques nationaux. Ces dispositions devraient inclure l'interdiction de chiffrer la télémétrie et prévoir le libre accès à toutes les informations télémétriques transmises pendant le vol du missile.

H. Les procédures assurant le contrôle du nombre d'ogives sur les missiles balistiques déployés de chaque type concret, y compris les inspections sur place.

I. L'observation élargie et pratiquée à l'aide de moyens techniques nationaux des activités relatives à la réduction et à la limitation des armements stratégiques offensifs. Ces activités impliqueront la présentation à ciel ouvert des moyens à limiter en vertu du traité dans les bases de missiles, les bases de bombardiers et les ports d'escale de sous-marins. Cette présentation doit avoir lieu dans les endroits et le délai choisis par la partie qui procède à l'inspection.

...Lors de l'examen des armements stratégiques offensifs pendant la présente rencontre de Moscou, les parties sont parvenues à élargir sensiblement les domaines de l'entente, notamment quant au problème des missiles de croisière air-sol et en ce qui concerne les tentatives de trouver et, si possible, de concerner la solution du problème relatif au contrôle des missiles balistiques intercontinentaux mobiles. Les nouveaux domaines de l'entente sont concrétisés dans les documents que les parties ont échangés. À Genève, les délégations fixeront ces réalisations dans le projet conjoint de traité sur les armements stratégiques offensifs.

Les parties ont également examiné la question concernant la limitation des missiles de croisière à grande portée lancés à partir d'une base maritime et dotés de charges nucléaires...

Notification des lancements de missiles balistiques

Signé pendant le Sommet de Moscou, l'accord entre l'URSS et les États-Unis sur la notification des lancements de missiles balistiques intercontinentaux et des missiles balistiques des sous-marins représente une nouvelle démarche concrète qui reflète la volonté des parties de réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire, notamment à la suite d'une interprétation erronée, d'une mégarde et d'un accident.

Essais nucléaires

Les dirigeants ont confirmé l'engagement des deux parties à mener dans le cadre d'un seul forum des négociations vastes et progressives sur les questions concernant les essais nucléaires. Lors de ces négociations et en qualité de premier pas, les parties concerteront les mesures de contrôle efficaces qui permettront de ratifier le Traité soviéto-américain de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité de 1976 sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques et de procéder à la concertation des limitations intermédiaires ultérieures des essais nucléaires en vue d'arriver à la cessation totale des essais nucléaires, cessation qui serait un élément du processus efficace de désarmement. Ce processus viserait entre autres, en qualité d'objectif primordial, à la réduction des armements nucléaires et, finalement, à leur suppression. Pour atteindre le premier objectif de ces négociations, à savoir un accord sur les mesures efficaces servant à contrôler l'application du Traité soviéto-américain de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, les parties ont convenu de concevoir et d'effectuer une expérience conjointe concernant le contrôle dans leurs polygones respectifs.

Par conséquent, les dirigeants se félicitent de la signature de l'Accord sur l'expérience conjointe concernant le contrôle, du travail considérable effectué en vue de préparer l'expérience et de la coopération constructive démontrée notamment dans le fait qu'un grand nombre de représentants travaillent actuellement dans les polygones respectifs des parties. Ils constatent également le progrès considérable réalisé dans l'élaboration d'un nouveau protocole au Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques et encouragent la poursuite de négociations constructives sur les mesures efficaces servant à contrôler l'application du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires.

Persuadés que les progrès obtenus constituent un fondement solide pour continuer à progresser relativement aux problèmes des essais nucléaires, les dirigeants ont chargé leurs représentants à la table des négociations d'achever au plus vite l'élaboration du protocole additionnel au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. Ils ont réaffirmé leur compréhension du fait que les mesures de contrôle pour le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires seront utilisées — dans la mesure où elles sont utilisables — dans des accords sur les limitations ultérieures des essais nucléaires qui pourront être élaborés par la suite. Ils ont également proclamé leur intention commune d'œuvrer pour la ratification des traités de 1974 et de 1976, quand on aura achevé les protocoles concernés additionnels au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et au Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, et de poursuivre les négociations, comme cela a été concerté dans la déclaration commune adoptée au Sommet de Washington.

Non-prolifération des armes nucléaires

Les deux leaders ont signalé que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont le 20^e anniversaire sera célébré cette année, est l'un des accords internationaux les plus importants dans le domaine du contrôle des armements, signé par plus de 130 États. Ils se sont de nouveau dits persuadés que l'association générale au Traité sur la non-prolifération aura une grande importance pour la paix et la sécurité internationales...

Les deux dirigeants ont également réaffirmé leur soutien à l'Agence internationale de l'énergie atomique et se sont mis d'accord pour poursuivre les efforts en vue de la consolider. Ils ont de nouveau confirmé la grande valeur des consultations régulières entre les deux pays sur les questions de non-prolifération et sont tombés d'accord sur la nécessité de les poursuivre.

Réduction des risques nucléaires

Le Secrétaire général et le Président se sont déclarés satisfaits de la mise en service d'un nouveau canal de liaison entre les centres chargés de veiller à la réduction des risques nucléaires, créés aux termes de l'accord soviéto-américain du 15 septembre 1987 à Moscou et à Washington. Il a été concerté que ces centres pourront également jouer un rôle important dans le cadre du futur traité sur

la réduction des armements stratégiques offensifs de l'URSS et des États-Unis.

Armes chimiques

Les dirigeants ont examiné l'état des négociations multilatérales et des consultations soviéto-américaines en cours, visant une interdiction réellement globale, se prêtant au contrôle efficace, de l'arme chimique dans tous les États capables de se doter de cette arme. Ils ont également exprimé leur préoccupation devant le problème de plus en plus grave de prolifération et d'emploi de l'arme chimique.

Les chefs d'État ont confirmé l'importance des efforts tendant à examiner au plus vite le problème sans précédent d'interdiction de l'arme chimique et à conclure une convention efficace... Les dirigeants ont souligné la nécessité de trouver des solutions concrètes aux problèmes portant sur la garantie d'un contrôle efficace et la non-atteinte à la sécurité de tous les participants à la convention...

Les deux parties se sont mises d'accord sur le fait qu'une plus grande ouverture de tous les États a une importance vitale en tant que l'un des moyens de renforcer la confiance et de consolider le fondement d'une convention efficace. Les dirigeants ont également souligné la nécessité d'une coordination étroite, sur une base multilatérale, afin d'assurer la participation à la convention de tous les États qui possèdent l'arme chimique et qui sont capables de créer ces armes.

Les deux parties ont condamné résolument la prolifération dangereuse et l'utilisation illégale de l'arme chimique en violation du protocole de Genève de 1925. Ils ont souligné l'importance des solutions aussi bien techniques que politiques de ce problème et ont confirmé

leur soutien aux enquêtes internationales sur les violations soupçonnées. Ayant signalé les efforts entrepris initialement pour contrôler les exportations d'agents chimiques utilisés pour la fabrication d'armes chimiques, les dirigeants ont demandé à tous les États capables de produire également ces agents chimiques d'établir un contrôle strict des exportations afin d'empêcher la prolifération de l'arme chimique.

Contrôle des armes classiques

Les dirigeants ont souligné l'importance du renforcement de la stabilité et de la sécurité en Europe en général. À cet égard, ils ont salué le progrès obtenu à l'heure actuelle en matière d'élaboration du mandat des nouvelles négociations sur les forces armées et les armements classiques, et ont exprimé l'espoir que la réunion complémentaire viennoise de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) aura un aboutissement prochain et équilibré...

CSCE

Les dirigeants ont souligné leur engagement à l'égard de l'évolution continue du processus dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). L'URSS et les États-Unis continueront à coopérer avec les 33 autres pays participants, pour faire aboutir la rencontre viennoise de la CSCE dans tous les principaux domaines énoncés dans l'Acte final d'Helsinki et dans le Document final de Madrid.

Prolifération de la technologie des missiles balistiques

Les dirigeants ont accepté de tenir des discussions bilatérales au niveau des experts concernant le problème de diffusion de la technologie des missiles balistiques... □

Selon de récents sondages, le gouvernement et le public partagent les mêmes préoccupations

Un certain nombre de sondages d'opinion réalisés récemment au Canada sur différentes questions touchant à la paix, à la sécurité et au contrôle des armements révèlent que le gouvernement et le public canadiens partagent un grand nombre de préoccupations similaires.

Cela est tout particulièrement frappant dans les attitudes concernant l'adhésion du Canada à l'OTAN (Organisation du Traité de

l'Atlantique Nord). Le 15 janvier 1987, le ministre de la Défense nationale déclarait :

« Si le Canada a choisi de s'associer à d'autres démocraties de même opinion en vue de prendre des dispositions collectives en matière de sécurité, c'est parce qu'il croit fermement qu'une collaboration dans ce domaine constitue le meilleur moyen d'assurer sa protection. Ce n'est pas par esprit d'altruisme que

nous faisons partie de l'OTAN ou que des troupes canadiennes se retrouvent aujourd'hui en Europe. C'est plutôt parce que nos intérêts en tant que nation l'exigent et parce que la fin d'une Europe libre compromettrait sérieusement notre capacité de maintenir nos libertés démocratiques ici même au Canada. »

Les résultats d'un sondage de l'institut Gallup Canada, dévoilés le 24 août 1987, indiquent que la majorité des Canadiens (57 %) pensent que nos troupes devraient continuer de servir en Europe dans le cadre de la participation du Canada à l'OTAN. Pour moins de la moitié de ce pourcentage (26 %), cependant, le gouvernement devrait rappeler ses troupes au Canada; 16 % des répondants étaient par ailleurs sans opinion.¹

L'appui du public à l'OTAN apparaît encore plus clairement dans un sondage réalisé par Decima Research et Public Affairs International Ltd, et dans lequel les répondants devaient se prononcer sur l'OTAN (et non spécifiquement sur le maintien de troupes canadiennes en Europe). D'après ce sondage, 83 % des Canadiens estiment que nous devrions rester dans l'OTAN.² La même question posée sous forme d'énoncé (« le Canada devrait se retirer de l'OTAN ») dans un sondage mené par la firme Environics Ltd a ramené à 66 % le nombre de répondants favorables à l'OTAN (11 % se prononçant en faveur du retrait).³

Selon un sondage Gallup dont les résultats ont été rendus publics le 25 janvier 1988, il a été clairement établi que l'accord récemment conclu sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI) recueillait l'appui de 74 % de Canadiens.⁴ Depuis longtemps déjà, le Canada s'est prononcé en faveur d'un tel traité, et le fait qu'il ait été signé

constitue une justification de la politique de l'OTAN, que le Canada appuie fermement, et qui préconise de conjuguer la dissuasion et le dialogue.

Sur un plan plus général, le ministère des Affaires extérieures a chargé en avril 1987 la firme Longwoods Research Group Ltd d'entreprendre un sondage national sur diverses questions d'actualité en matière de politique étrangère. On a demandé aux personnes interrogées de décrire dans leurs propres termes le problème à l'échelle mondiale qui les préoccupait le plus. Il ressort du sondage qu'aucun problème en particulier n'a retenu l'attention de la majorité des Canadiens, mais ce sont les questions touchant de près ou de loin à la guerre et à la paix qui ont été le plus souvent mentionnées, soit par 46 % des répondants, alors qu'ils étaient 36 % en 1985.⁵

⁵ Sondage réalisé entre le 4 et le 27 avril 1987 par l'échantillonnage aléatoire à l'échelle nationale de 1 011 répondants qualifiés, interviewés à domicile. Les résultats sont considérés exacts à 3,1 points de pourcentage près dans 95 % des cas.

Le sondage portait également sur 11 sujets spécifiques pour lesquels on a cherché à évaluer l'attitude générale des Canadiens afin de connaître leur opinion sur ce que devraient être les priorités du gouvernement canadien. Là encore, les questions liées à la guerre et à la paix revenaient presque toujours en tête de liste. De tous les enjeux, la paix internationale était la première des priorités, 54 % des Canadiens jugeant cette question « extrêmement préoccupante ». La limitation des armements venait en quatrième place avec 44 %.

Ces résultats paraissent conformes à la priorité que le gouvernement actuel accorde au contrôle des armements et au désarmement. Le Premier ministre Mulroney avait d'ailleurs déclaré le 31 octobre 1985 devant le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements que « le Canada travaillerait sans relâche pour réduire les tensions, apaiser les conflits et réunir les conditions d'une paix universelle durable. Jamais l'exercice de la volonté politique n'aura été plus important, car il y va de la vie de nos enfants et de l'humanité tout entière. » □

Consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement depuis 1987

Conformément aux objectifs du gouvernement canadien en matière de contrôle des armements et de désarmement tels qu'exposés dans le discours prononcé par le premier ministre Mulroney devant le Groupe consultatif des questions relatives au contrôle des armements et au désarmement le 31 octobre 1985, le Canada procède à des consultations annuelles et occasionnelles avec divers pays au niveau des hauts fonctionnaires. Voici une liste des consultations auxquelles le Canada a procédé récemment.

DATE	PAYS	LIEU
15 et 16 janvier 1987	France	Ottawa
9 février 1987	RDA	Berlin-Est
5 et 6 mars 1987	URSS	Ottawa
31 août - 1 ^{er} septembre 1987	République populaire de Chine	Ottawa
17 et 18 septembre 1987	Australie	Ottawa
20 octobre 1987	Tchécoslovaquie	Ottawa
11 janvier 1988	Japon	Ottawa
17 et 18 mars 1988	URSS	Moscou
21 et 22 mars 1988	Royaume-Uni	Londres
23 mars 1988	RFA	Bonn
11 avril 1988	Espagne	Madrid
13 avril 1988	Portugal	Lisbonne
18 avril 1988	Nouvelle-Zélande	Ottawa

¹ Résultats basés sur des interviews personnelles effectuées à domicile auprès de 1 040 adultes âgés de 18 ans et plus, entre le 5 et le 8 août 1987. Ils sont exacts à quatre points de pourcentage près dans 19 cas sur 20.

² Résultats basés sur 1 500 interviews effectuées entre le 12 et le 18 septembre 1987. Ils sont exacts à 2,6 points de pourcentage près dans 95 % des cas.

³ Rapport du Sondage Focus Canada réalisé par Environics Ltd à l'automne 1987. Résultats basés sur 2 014 interviews effectuées entre le 1^{er} et le 18 octobre 1987.

⁴ Résultats basés sur des interviews personnelles effectuées à domicile auprès de 1 033 adultes âgés de 18 ans et plus, entre le 6 et le 9 janvier 1988. Ils sont exacts à quatre points de pourcentage près dans 19 cas sur 20.

Rencontre internationale de médecins à Montréal

À l'occasion de la 8^e Convention annuelle de l'Association internationale des médecins pour la prévention d'une guerre nucléaire tenue récemment à Montréal, M. Jean-Guy Hudon, secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, souhaite la bienvenue aux délégués à la convention au nom du gouvernement canadien. Voici le texte de son allocution :

« Je suis heureux de me trouver aujourd'hui devant une assistance aussi distinguée venue des quatre coins du monde, et c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à Montréal au nom du Premier ministre et du Gouvernement du Canada. Je tiens à remercier l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire et en particulier les organisateurs canadiens pour leurs grands efforts et leur dévouement qui ont permis la tenue de ce 8^e Congrès annuel qui a pour thème : « Pour guérir notre globe : une prescription planétaire ».

Depuis votre dernière réunion à Moscou, en mai 1987, des faits importants sont survenus dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le plus marquant aura été, sans conteste, le traité américano-soviétique visant l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire. Nous avons vu la Conférence sur le désarmement progresser sensiblement dans ses négociations visant un traité sur les armes chimiques. Les préparatifs sont déjà en cours à Vienne en vue de la création d'un nouveau forum de négociations pour la réduction des forces conventionnelles en Europe. Fait sans précédent, l'Accord de Stockholm sur les mesures de confiance a permis aux pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie d'effectuer sur place 16 inspections de leurs exercices militaires respectifs. Les États-Unis et l'Union soviétique ont amélioré le fonctionnement de leurs mécanismes visant à réduire le risque de déclenchement accidentel d'une guerre nucléaire. Enfin, il est fort probable que l'Accord sur les armements stratégiques sera conclu l'an prochain.

Au Canada, nous sommes d'avis qu'une contribution utile aux discussions sur le contrôle des armements passe par une opinion publique attentive et bien informée, et nous avons pris diverses mesures à cette fin. La participation de notre gouvernement à ce forum, par l'entremise de notre représentant permanent auprès des Nations Unies, de notre ambassadeur au désarmement, d'autres représentants du ministère des



Le Secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Jean-Guy Hudon.

Affaires extérieures et de membres de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiale, de même que nos contributions financières, témoignent à la fois de notre engagement et du prix que nous attachons aux efforts déployés par votre association, et particulièrement par sa branche canadienne, dans la poursuite de cet objectif...

Le Canada est résolu à jouer un rôle actif dans le processus de contrôle des armements et de désarmement. D'une part, reconnaissant et respectant le caractère bilatéral de certaines négociations clés, nous faisons connaître nos vues et notre soutien aussi bien à l'Union soviétique qu'aux États-Unis. D'autre part, nous sommes d'avis que les accords multilatéraux de limitation des armements sont appelés à prendre de plus en plus d'importance. Le Canada est membre des principaux organes multilatéraux de négociation sur le contrôle des armements et le désarmement, dont la Conférence sur le désarmement, les pourparlers sur des réductions mutuelles équilibrées des forces, le nouveau mécanisme de négociation sur la stabilité conventionnelle en Europe et la CSCE. Nous attachons une importance toute particulière au rôle que jouent les Nations Unies pour l'instauration de la paix et de la sécurité mondiales. Quatrième contributaire en importance de cette organisation, le Canada cherche activement à renforcer son rôle à cet égard, notamment en ce qui a trait à la contribution qu'il peut apporter au processus de contrôle des armements et de sécurité...

En ce qui concerne le contrôle des armements et le désarmement, le Canada s'est fixé six grands objectifs :

- i) des réductions radicales des armements nucléaires;
- ii) la conclusion, par des négociations, d'un traité interdisant tout essai nucléaire, par quelque nation et en quelque lieu que ce soit, et prévoyant les vérifications nécessaires;
- iii) le maintien et le renforcement du Traité de non-prolifération, essentiel pour faire obstacle à l'acquisition d'armes nucléaires par d'autres nations ainsi que pour assurer le transfert en toute sécurité de technologies et de matières en vue de l'édification de réseaux de centrales nucléaires;
- iv) la négociation d'une interdiction des armes chimiques;
- v) la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique;
- vi) l'instauration de nouvelles mesures de renforcement de la confiance et la conclusion d'accords visant à promouvoir une meilleure communication entre les nations ainsi qu'à créer un climat plus favorable pour les négociations Est-Ouest.

Fidèle à sa politique de contrôle des armements, le Canada a apporté une contribution exceptionnelle à la question de la vérification, c'est-à-dire des mécanismes assurant qu'un accord en ce domaine n'est pas violé. En 1983, le gouvernement canadien a lancé un programme de recherche en matière de vérification portant, entre autres choses, sur les techniques de détection sismique, la surveillance de l'utilisation d'armes chimiques et l'étude des procédés pouvant permettre la télédétection par des satellites en orbite dans l'espace. Il faut toutefois noter que le plus rigoureux des régimes de vérification ne peut apporter la garantie absolue que les signataires d'un accord en respectent la lettre et l'esprit. Il est indispensable que les gouvernements manifestent leur résolution d'honorer leurs engagements si l'on veut instaurer le climat de confiance qui seul permettra de renforcer le contrôle des armements. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière au respect intégral des traités déjà conclus.

Les progrès réalisés l'année dernière ont fait naître de nouvelles espérances. Le gouvernement canadien reste convaincu que le contrôle des armements est une démarche essentielle en vue d'un monde plus pacifique et plus sûr, à l'édification duquel il est certain de parvenir avec la collaboration des Canadiens et de groupements tels que votre association. » □

Allocution de l'Ambassadeur de Montigny Marchand à la Conférence sur le désarmement

La Conférence sur le désarmement (CD) est le «forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement» de la communauté internationale. Constituée dans sa forme actuelle en 1978, elle se réunit à Genève et jouit d'un statut particulier par rapport au reste du système des Nations Unies. La CD n'est pas un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle définit son propre règlement intérieur et établit son propre ordre du jour, compte tenu des recommandations qui lui sont faites par l'Assemblée générale.

Conformément à l'entente conclue en 1978, lors de la Session extraordinaire consacrée au désarmement, la CD conduit ses travaux sur la base du consensus. Elle présente un rapport à l'Assemblée générale chaque année ou plus fréquemment, selon les besoins. Le Secrétaire général de la CD est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, après consultations avec les membres de la Conférence, et agit en qualité de son représentant personnel. Le budget de la Conférence fait partie de celui des Nations Unies, et elle tient ses réunions dans les locaux des Nations Unies, qui lui fournissent le personnel. Les travaux de la CD sont conduits en séances plénières ou selon tout arrangement convenu entre les membres.

Les États qui ne sont pas membres de la Conférence peuvent présenter des propositions écrites ou des documents de travail et peuvent, sur demande, participer à l'examen des questions de fond à l'ordre du jour. La présidence de la CD est assurée à tour de rôle par tous ses membres, sur une base mensuelle. La CD se réunit chaque année à Genève pendant une période approximative de six mois, généralement lorsque l'Assemblée ne siège pas.

(Adapté de *The United Nations Yearbook. Volume 12: 1987, p. 10.*)

Voici des extraits d'un discours prononcé par l'ambassadeur Marchand, le 26 juillet 1988, à la Conférence sur le désarmement :

« Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui sera consacrée au point 5 de l'ordre du jour de la Conférence sur le désarmement, à savoir : La prévention d'une course aux armements dans l'espace...

Prenant la parole pour la première fois en séance plénière depuis la troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, je ne puis vous cacher combien je suis déçu que cette dernière ait pris fin sans que les participants aient pu aboutir à un accord sur un document final solide. Néanmoins, comme nombre de ceux qui ont parlé de cette question avant moi, plutôt que d'imputer la faute à tel ou tel participant, je crois que nous devons, à cette conférence, bâtir sur le terrain d'entente qui s'est dégagé durant les délibérations à cette session et poursuivre le dialogue dans les domaines où il existe encore des divergences.

Le consensus se dégageant de cette troisième Session extraordinaire, a confirmé l'importance et l'urgence de prévenir une course aux armements dans l'espace. Aussi les participants ont-ils demandé instamment à la Conférence sur le désarmement d'intensifier ses efforts dans ce domaine. On a également fait état dans le projet de document de la contribution appréciable que constituerait le succès des négociations américano-soviétiques pour la réalisation de notre objectif commun; c'est-à-dire : la prévention d'une course aux armements. Le gouvernement du Canada est tout à fait d'accord avec cette analyse qui reconnaît l'importance de la tâche qui nous attend et donne sa juste mesure à la dimension bilatérale.

Malgré cela, il est clair que la dimension multilatérale du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique prend et continuera de prendre de plus

en plus d'importance. C'est là, comme il se doit, un fait implicitement reconnu dans le projet de document de la session extraordinaire, où il est demandé à tous les États de contribuer activement à la poursuite de l'objectif qu'est l'utilisation pacifique de l'espace. Compte tenu des possibilités d'une course aux armements dans l'espace, du plus grand nombre de pays ayant des intérêts et des capacités substantiels dans l'espace, enfin compte tenu de la multiplication constante des activités dans l'espace, le gouvernement du Canada estime juste que cette dimension soit appelée à prendre et prenne en fait une importance de plus en plus grande.

Cela dit, il est clair que si la dimension multilatérale doit prendre plus d'importance, la Conférence sur le désarmement devra jouer un rôle plus significatif dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Pour qu'il en soit ainsi nous devons nous fonder sur quatre considérations importantes : 1) nous devons prendre extrêmement soin de renforcer la stabilité et de ne pas y porter atteinte; 2) nos négociations doivent compléter, au sens le plus strict du terme, celles que mènent actuellement les deux grandes puissances spatiales; 3) nous devons reconnaître que l'espace fait déjà l'objet de mesures de prohibition et de protection considérables et que nous devons partir de cette base; et 4) nous ne devons pas confondre ou perdre de vue la répartition très utile et pratique du travail établie entre la Conférence sur le désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies.

Il est relativement facile de trouver un point de départ. Le reste est nettement plus difficile. La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique exige évidemment un effort important tant pour définir ce que sont les armes spatiales que pour définir les activités légitimes dans l'espace. Chacun d'entre nous ici présent se rend compte de la complexité déconcertante des problèmes que posent l'emplacement des armes dans l'espace et le déploiement sur terre d'armes capables

d'attaquer des objets dans l'espace. Nous savons tous également combien il est difficile de définir les types d'activités militaires qui peuvent ou ne peuvent être légitimement menées dans l'espace.

Le fait que cette tâche soit difficile et complexe ne signifie pas que nous devions nous y soustraire mais plutôt que nous devions peut-être nous concentrer davantage sur les mesures qui pourraient constituer un point de départ pour l'établissement d'un régime international approprié.

On pourrait se contenter d'affirmer qu'il faut à ces questions des solutions globales et non un traitement partiel et à la pièce. Nous pourrions quant à nous accepter des mesures étagées pourvu qu'elles soient pleinement compatibles avec le régime existant et à venir et pourvu qu'on puisse effectivement vérifier l'accomplissement des obligations légales qu'elles créeraient.

Nous croyons, aussi, comme la délégation australienne l'a noté l'an dernier, que ces objectifs ne seront finalement atteints que dans la mesure où les États donneront à leurs activités spatiales toute la transparence requise. En effet, nous devons tous bien réaliser qu'à moins d'accomplir des progrès appréciables vers une transparence accrue en ces matières, nos chances d'en arriver à négocier un régime global prévenant la course aux armements dans l'espace sont passablement minces.

Un domaine susceptible de fournir des gains pratiques en matière de transparence accrue serait l'échange multilatéral de renseignements sur les fonctions militaires des objets spatiaux. La Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace offre des possibilités réelles d'améliorer nos comportements collectifs pour autant que l'on décide d'en mieux observer les prescriptions et surtout l'esprit. En particulier, l'article IV du paragraphe 1(E) y stipule que chaque État doit fournir au Secrétaire général l'information relative aux fonctions générales et l'objet spatial inscrit à son registre national.

Tout d'abord, il faut noter que la Convention sur l'immatriculation n'est pas principalement un accord de limitation des armements ou un traité de désarmement. De plus, il faut noter que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui a aussi été négocié au sein du Comité sur l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique, est en partie sans aucun

doute une mesure de contrôle des armements. Il est évident que c'est la lettre de l'accord et non pas sa provenance qui doit refléter ses buts et ses fonctions.

Comme on l'a déjà noté, l'article IV de la Convention de 1975 exige, entre autres, que chaque État fournisse des informations concernant la fonction générale de l'objet spatial avant de procéder ou de faire procéder à son lancement. Jusqu'à maintenant, les descriptions fournies à ce titre au Secrétaire général des Nations Unies ont été extrêmement vagues. En fait, comme l'ont fait remarquer le Royaume-Uni et le Canada à la Conférence de 1985, jamais un seul objet spatial dont le lancement avait été enregistré n'a été décrit comme ayant une fonction militaire, en dépit du fait que, au bas mot, plus de la moitié de tous les lancements effectués dans l'espace l'aient été avant tout à des fins militaires. Nous reconnaissons qu'il est parfois nécessaire, pour des raisons de sécurité nationale, de limiter l'étendue et l'à-propos de l'information fournie relativement aux activités militaires dans l'espace (encore ce point mériterait-il peut-être d'être examiné); nous ne croyons pas cependant que l'on doive aller jusqu'à refuser de décrire les objets spatiaux comme ayant des fonctions militaires. Dans ce cas encore, il s'agit de se servir des éléments du régime juridique existant applicable à l'espace extra-atmosphérique pour renforcer la confiance et accroître vraiment la transparence.

Ce que nous proposons donc c'est que les États parties à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique prennent plus au sérieux leurs responsabilités en matière de notification et ne se contentent pas de révéler, ainsi qu'ils y sont obligés, la fonction générale des objets spatiaux mais qu'ils fournissent des informations plus détaillées et à-propos sur la fonction d'un satellite, notamment qu'ils précisent si le satellite en question remplit une mission civile ou militaire, ou les deux. Ce que nous proposons en fait, c'est de renforcer l'application de la Convention aux fins du contrôle des armements.

En supposant que les États parties à la Convention parviennent à s'entendre et acceptent à l'avenir de fournir systématiquement, au moment de l'immatriculation, des renseignements sur la fonction civile ou militaire d'un objet spatial, les

puissances spatiales qui ne sont pas parties à la Convention pourront alors se soumettre à la Résolution de l'Assemblée générale 1721 (XVI) de 1961, qui demande à tous les États de fournir des renseignements sur leurs objets spatiaux.

Peut-être convient-il à ce stade de demander aux membres de cette Conférence qui ont lancé des objets spatiaux et qui ne sont pas parties à la Convention, ou qui sont parties à la Convention mais ou bien n'ont pas enregistré leurs objets spatiaux ou bien ont attendu plusieurs années avant de le faire, selon le cas, soit de devenir partie à la Convention, soit de mieux observer l'esprit de ses dispositions.

Cela serait évidemment un très petit progrès vers une transparence et ouverture plus grandes. Il faudrait aussi examiner la façon d'y parvenir. Peut-être devrions-nous nous rallier à la proposition faite en 1987 par la délégation de la République fédérale d'Allemagne, qui suggérerait d'unir nos efforts à ceux d'autres forums qui ont les connaissances juridiques nécessaires.

Renforcer l'application de la Convention sur l'immatriculation pourrait même ouvrir la voie à l'établissement d'un code de conduite applicable à l'espace, tel que préconisé par la France, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne à la Conférence sur le désarmement en 1985. Cela pourrait aussi permettre de faire avancer les propositions concernant l'immunité juridique des satellites. À cet égard, nous avons noté avec grand intérêt que le ministre des Affaires étrangères de la France, M. Dumas, a demandé instamment, à la troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, que la Conférence sur le désarmement se penche sérieusement sur plusieurs questions, notamment le renforcement du système de notification établi par la Convention de 1975, et l'élaboration d'un code de bonne conduite dans l'espace extra-atmosphérique.

L'important à notre avis est de faire bien comprendre que, si cette Conférence continue à travailler dans l'espoir qu'elle peut, d'un seul coup, mettre en place un accord global pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, elle n'accomplira jamais rien. Il nous faut pourtant commencer quelque part. L'élaboration de mesures de confiance, même modestes, serait sûrement un bon point de départ... » □

Succès à la Commission du désarmement des Nations Unies

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) s'est réunie à New York du 2 au 20 mai 1988. Comme elle précédait immédiatement la troisième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, cette session prenait une importance supplémentaire. L'espoir que la CDNU pourrait terminer l'étude de plusieurs points et communiquer les résultats de ses travaux à la Session extraordinaire n'en était que plus grand.

Sous l'habile présidence de l'ambassadeur Davidson Hepburn des Bahamas, la CDNU a pu rapidement se mettre au travail sur les questions de fond. L'ensemble de « Directives sur les types appropriés de mesures de renforcement de la confiance et leur mise en œuvre à l'échelle globale et régionale » qui a été adopté figure parmi les principales réalisations de la Commission. Cet important document énonce en détail des directives que chacun accepte sur les principes, les objectifs, les caractéristiques, la mise en œuvre et l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance. Le Canada a fortement appuyé les efforts de la CDNU, entrepris à l'initiative de la République fédérale d'Allemagne en 1982, pour mettre au point ces directives.

C'est dans le domaine de la vérification du contrôle des armements que, durant sa session de 1988, la CDNU a connu un de ses plus grands succès. Comme l'an dernier, l'Ambassadeur canadien au désarmement, Douglas Roche, présidait, relativement à cette question, un groupe de travail au sein duquel un consensus s'est dégagé sur un ensemble de 16 principes concernant la vérification. C'est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts, amorcés par la présentation d'une résolution faite par le Canada à l'Assemblée générale en 1985. Cette résolution et celles que le Canada a présentées les deux années suivantes furent adoptées par voie de consensus.

L'objectif global des efforts déployés par le Canada concernant la vérification à la CDNU était de faire mieux connaître à l'échelle internationale les problèmes que pose la vérification dans le but d'accroître les chances de négocier des accords sérieux et suffisamment vérifiables, des accords multilatéraux en parti-

culier, sur le contrôle des armements et le désarmement.

À la réunion précédente de la CDNU, en 1987, le Canada, en sa qualité de président, a présenté une étude détaillée et approfondie qui renfermait des projets de conclusions pour le groupe de travail. La plupart des délégations ont fait des commentaires élogieux sur la qualité de cette étude. Des négociations menées avec soin et patience ont permis de réconcilier les divergences de vues et un rapport abrégé fut adopté par voie de consensus. Ce rapport englobait, à titre d'illustration, une liste non exhaustive de dix principes de vérification qui étoffent ceux du document final de la première Session spéciale sur le désarmement de 1978 ou y ajoutent des éléments.

À sa session de 1988, la CDNU, continuant sur sa lancée, a adopté, le 18 mai, un rapport final sur la vérification. À ceux adoptés en 1987, ce rapport ajoutait six nouveaux principes de vérification.

Le rapport de 1988 résume aussi les discussions de la CDNU sur les techniques de vérification et le rôle des Nations Unies dans ce domaine. Même si la formulation de recommandations fermes sur ces deux sujets n'a pas fait l'objet d'un consensus, les délibérations de la CDNU peuvent néanmoins être considérées comme utiles puisque, grâce à l'échange de vues sur ces aspects, les problèmes en cause sont beaucoup mieux compris.

La substance du rapport de la CDNU sur ce point est particulièrement digne d'intérêt. Comme l'ambassadeur Roche le mentionnait dans son discours final à la CDNU : « Les 16 principes exposés dans la première partie du rapport que nous avons maintenant adoptés par voie de consensus constituent, sur le plan international, une nouvelle communauté de pensée sur cette question majeure; ils pourront en outre servir de fondement à toutes les activités des Nations Unies dans ce domaine à l'avenir. »

Le succès obtenu par la Commission avec ses travaux sur la vérification fait ressortir le bien-fondé de la façon dont notre conception de la vérification a évolué. Les efforts antérieurs du Canada à l'Assemblée générale et dans d'autres

réunions internationales, les discussions bilatérales avec divers gouvernements, la préparation de rapports à la fois pratiques et novateurs, et les autres activités du Canada dans ce domaine ont tous contribué à préparer le succès de la CDNU en sensibilisant la collectivité internationale à l'importance de la vérification. L'esprit de coopération et l'appui manifestés par les membres du groupe de travail sur la vérification en 1987 et 1988 y ont aussi été pour beaucoup. C'est cet esprit qui soutient la nouvelle communauté de pensée de la collectivité internationale sur cette question.

Bien que les travaux de la CDNU aient fait progresser considérablement l'étude du problème de la vérification, le Canada demeure convaincu qu'il reste beaucoup à faire sur cette question au sein des Nations Unies. C'est pourquoi le Canada et les Pays-Bas ont déposé conjointement, à la Troisième session extraordinaire, une étude détaillée du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Il y était proposé, en conclusion, que le Secrétaire général entreprenne, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude du rôle des Nations Unies sur ce plan. Le mandat mis au point à cet égard au cours de discussions entre le Canada et d'autres pays à la Troisième conférence extraordinaire a recueilli, à la toute fin de celle-ci, l'approbation générale. Faute de pouvoir s'entendre sur d'autres points, la Session extraordinaire n'a toutefois pas pu aboutir à un document de clôture.

C'est en se fondant sur ce qu'il est réaliste de croire possible dans la situation politique et financière actuelle que doit s'élaborer, pas à pas, le rôle éventuel des Nations Unies. De l'avis du Canada, pour faire progresser les travaux sur la vérification au sein de l'ONU et le rôle de celle-ci dans ce domaine, la prochaine étape consisterait logiquement à charger un groupe d'experts, d'entreprendre une étude sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification en se fondant sur le mandat issu de la Troisième session extraordinaire. Grâce à ce mandat, les mérites et conséquences de toutes les propositions formulées dans ce contexte seraient pris en considération et évalués. Le Canada continuera de mettre cette proposition de l'avant aux Nations Unies. □

L'ONU convoque une réunion d'experts sur la vérification en URSS

Lors de la session de 1987 de la Commission du désarmement de l'ONU, l'Union soviétique a proposé d'être l'hôte d'une réunion d'experts des Nations Unies sur la vérification qui devait se tenir à compter du 12 avril 1988 à Dagomys, en URSS. La réunion a été organisée dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement et financée grâce à une contribution de l'URSS au fonds d'affectation spéciale de la Campagne, mais il revenait aux Nations Unies d'en établir la forme et le fond. En sa qualité de président de la réunion, M. Yasushi Akashi, secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement à l'ONU, y a invité quelque 35 experts représentant plus de 20 pays, afin de discuter des questions théoriques et des aspects techniques de la vérification.

En ce qui a trait aux questions théoriques, les participants se sont penchés par exemple sur un aperçu des rapports entre la vérification des accords de contrôle des armements et de désarmement et la sécurité, sur les principes de la vérification, les leçons à tirer des accords actuels, les aspects institutionnels et le facteur humain, ainsi que sur l'ouverture, la transparence et le renforcement de la confiance. Sur le plan technique, les experts ont abordé entre autres les aspects multilatéraux de la vérification des explosions nucléaires souterraines, les progrès scientifiques et techniques de la vérification ainsi que la question de savoir si l'écart s'agrandit entre le perfectionnement des systèmes d'armes et les capacités de vérification. Ils ont enfin abordé les questions de vérification pertinentes pour l'avenir.

Le groupe d'experts comprenait des ambassadeurs étroitement associés au processus de négociation du contrôle des armements et du désarmement (CAD) à la Conférence sur le désarmement de Genève. La présence de MM. Lynn M. Hansen et Oleg A. Grinevsky, représentant respectivement les États-Unis et l'Union soviétique à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe, a constitué un élément particulièrement positif pour le déroulement des débats puisque cette conférence a permis de produire le document de Stockholm, qui est considéré par beaucoup comme une réalisation remar-



Délégués à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la vérification tenue à Dagomys, en URSS, du 12 au 15 avril 1988.

quable dans la diplomatie multilatérale relative au CAD. Combinée à la mise en œuvre réussie des procédures de vérification dont fait état le document de Stockholm, l'issue heureuse de la négociation sur les FNI tenue à Washington le 8 décembre 1987 a beaucoup contribué à l'atmosphère positive de la réunion de Dagomys. Comme le faisait remarquer l'ambassadeur du Royaume-Uni, Tessa Solesby, il ne semble y avoir aucun désaccord en ce qui concerne l'importance de la vérification dans le processus de négociation du CAD.

Lors de cette réunion, le Canada était représenté par deux experts du concept et de la technologie de la vérification. M. F.R. Cleminson, chef de la Section de la vérification et de la recherche du ministère des Affaires extérieures, a été invité par le secrétaire général adjoint Akashi, à présenter un document sur les principes de la vérification dans un contexte multilatéral. M. Peter Basham, sismologue au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et principal représentant du Canada au sein du groupe d'experts scientifiques de Genève, a participé aux discussions techniques relatives à la vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires.

La réunion de Dagomys a été l'occasion d'aborder ensemble les problèmes conceptuels et les considérations techniques, d'ordre plus pratique, de la vérification dans un contexte mondial. Cette rencontre d'un groupe relativement restreint de spécialistes du processus de la vérification a permis une exploration plus profonde du rôle et des principales responsabilités des Nations Unies qui découlent de la Charte des Nations Unies, du document final de SENU D I (Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement) et des dispositions à respecter aux termes des accords en vigueur. Les résultats de la réunion intéresseront probablement une large gamme de généralistes de même que les experts du processus de CAD.

La série de documents présentés à la réunion en constitue le résultat le plus concret et le plus pratique. Ces documents ont été reproduits dans le numéro d'été 1988 de *Désarmement*, publication périodique des Nations Unies destinée à servir de source de renseignements et d'échanges d'idées sur les activités de l'organisme dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. On peut se procurer la revue à l'adresse suivante : ONU, Section des ventes, New York, N.Y. ■

Le Canada adhère au Traité sur l'Antarctique

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé le 4 mai 1988 l'adhésion du Canada au Traité sur l'Antarctique.

Ce traité et les conventions connexes établissent un régime juridique conçu pour geler toutes les revendications territoriales dans l'Antarctique, préserver l'environnement fragile ainsi que les ressources biologiques de cette région, et en favoriser l'utilisation et le développement pacifiques.

En faisant cette annonce, M. Clark a déclaré que le Canada, qui se classe déjà au premier rang des États de l'Arctique et joue un rôle majeur dans le domaine des sciences et des techniques polaires, prenait place parmi les pays portant un vif intérêt à l'Antarctique. « Le gouvernement canadien souhaite s'associer à un traité qui a établi la seule véritable zone non militarisée du globe, a affirmé M. Clark, ajoutant que le

Canada, profondément convaincu du caractère unique de l'Antarctique, sera mieux à même de contribuer à la protection de l'environnement fragile et des écosystèmes de cette région du fait de son adhésion au Traité. » On fera en outre les démarches nécessaires pour adhérer aux conventions associées au Traité. Le Canada a appuyé le Traité de l'Antarctique et les conventions connexes en d'autres occasions; il s'est également déclaré en leur faveur aux Nations Unies. □

Nominations à l'ICPSI

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé récemment la nomination du nouveau Directeur général de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI) de même que celle de quatre nouveaux membres du Conseil d'administration de cet institut.

Le 11 août 1988, M. Clark rendait publique la nomination de M. Bernard Wood à titre de Directeur général et de membre du Conseil d'administration de l'ICPSI. Le mandat, d'une durée de cinq ans, commencera le 1^{er} février 1989.

M. Wood est le fondateur de l'Institut nord-sud d'Ottawa. Il est actuellement directeur et administrateur en chef de cet organisme de recherche sans but lucratif créé en 1976 et dont le mandat est d'étudier les relations entre les pays industrialisés et les pays en développe-

ment. M. Wood occupait auparavant le poste de directeur adjoint du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur à Ottawa. Il a, à divers autres titres, rendu de précieux services à l'État, sur le plan tant national qu'international. En 1985-1986, par exemple, il a été le représentant personnel du Premier ministre du Canada auprès des leaders des pays du Commonwealth pour les réunions des Chefs de gouvernement sur l'Afrique australe.

En annonçant la nomination de M. Wood, M. Clark a exprimé à M. Geoffrey Pearson sa profonde reconnaissance pour le dévouement, la compétence et l'imagination dont il a fait preuve en dirigeant et orientant efficacement les activités de l'Institut pendant les premières années critiques de son existence.

M. Clark a fait remarquer que « sous l'habile conduite de M. Pearson, l'Institut est devenu au Canada un organisme bien établi et respecté qui contribue grandement à la qualité des discussions sur les questions de paix et de sécurité internationales... Sous la direction de M. Wood, dont l'expérience et les connaissances dans le domaine complexe des affaires internationales commandent déjà le respect de tous, l'Institut consolidera l'acquis et atteindra pleinement les objectifs que lui a fixés le Parlement ».

Le Conseil d'administration de l'Institut, qui compte 17 membres, accueillera également, pour un mandat de trois ans :

— M. Edward Green, Directeur de l'Institut de recherches sociales et économiques (IRSE), Université des Antilles, Kingston, Jamaïque;

— M. Orest Cochkanoff, ingénieur-conseil et ancien doyen de la Faculté de génie, Technical University of Nova Scotia, Halifax (Nouvelle-Écosse);

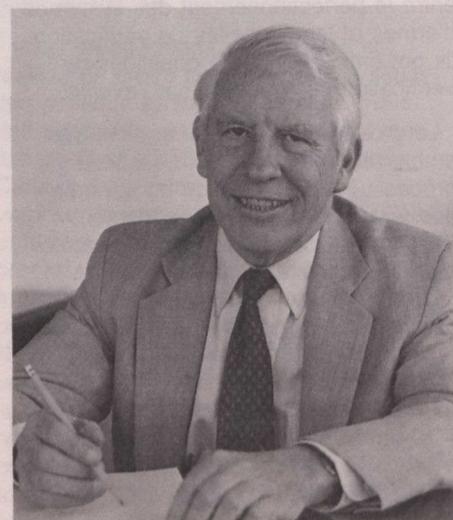
— le Vice-amiral Harry Porter (à sa retraite) CD, consultant (questions maritimes), Halifax (Nouvelle-Écosse); et

— M^{me} Mary Simon, Présidente, Conférence circumpolaire inuit, Kuujuaq (Québec).

L'Institut, qui a été formellement créé le 15 août 1984 avec l'appui de tous les partis, doit rendre compte chaque année au Parlement. Il a pour objectif de mieux faire connaître et comprendre les enjeux liés à la paix et à la sécurité internationale, dans une perspective canadienne, en accordant une attention toute particulière à la limitation des armements, au désarmement, à la défense et au règlement des conflits. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Institut et ses travaux, prière de communiquer avec l'Institut à l'adresse suivante : ICPSI, 360, rue Albert, Pièce 900, Ottawa (Ontario), K1R 7X7 (tél. : (613) 990-1593). □



M. Bernard Wood, le prochain Directeur général de l'ICPSI.



M. Geoffrey Pearson, directeur actuel de l'ICPSI.

Participation du Canada à la conférence d'ONG australiennes sur la vérification

En mai 1988, deux organisations non gouvernementales (ONG) australiennes ont parrainé ensemble à Sydney une conférence sur la vérification qui avait pour thème « Checking the Arms Race: Australia's Role in International Verification ». Grâce à l'aide financière d'une large gamme de commanditaires, deux des ONG les plus importantes et les plus connues d'Australie, la *Scientists Against Nuclear Arms (SANA)* et la *People for Nuclear Disarmament (PND)* ont organisé la conférence pour étudier les applications possibles de la technologie australienne à la vérification dans les aspects multilatéraux du processus international de contrôle des armements et du désarmement. Pendant trois jours, plus de 150 représentants de toutes les régions de l'Australie ainsi que des invités du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, du Japon et du Canada ont participé à des débats et à des exposés.

En tant qu'activité organisée par des ONG, la conférence a été remarquable tant par la variété des compétences que par la modération et la constance avec lesquelles les organisateurs ont abordé les questions à l'ordre du jour. Le discours d'ouverture a été prononcé par le

ministre australien de la Défense, M. Kim Beasley. Celui-ci a surtout mis l'accent sur l'importance que les ONG australiennes attachent à la question des bases conjointes, c'est-à-dire des bases exploitées conjointement par l'Australie et les États-Unis aux fins de la surveillance de certaines activités militaires menées par d'autres nations. À ce sujet, M. Beasley a préconisé la poursuite de la politique actuelle en justifiant, de façon assez convaincante, l'importance de ces bases pour la vérification dans le cadre du contrôle des armements et du désarmement. Il a en particulier souligné l'utilité immédiate de ce type d'installation pour la vérification des traités FNI et de ceux qui les suivront vraisemblablement.

Quatre hauts fonctionnaires du ministère australien de la Défense ainsi que deux représentants des ministères des Affaires étrangères de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande respectivement, ont participé à la conférence de façon active. Ensemble, ils ont réussi à mettre en relief les points communs d'un certain nombre de questions relatives au contrôle des armements et au désarmement, se rapportant particulièrement aux négociations sur les armes chimiques,

qui en sont à leur dernière étape à la Conférence sur le désarmement de Genève.

En réponse à l'invitation des coordonnateurs de la conférence, M. F.R. Cleminson, chef de la Section de la vérification et de la recherche du ministère des Affaires extérieures, a présenté un exposé axé sur la perception européenne et canadienne du rôle de la vérification dans les négociations internationales sur le contrôle des armements et le désarmement. Outre cet exposé, qui a été reproduit dans le document principal de la conférence, M. Cleminson a présenté un document audio-visuel sur le concept de PAXSAT, qui porte sur l'application de la télé-détection dans l'espace aux fins de la vérification. Des représentants des ONG ont complimenté le Canada pour avoir entrepris ce type de recherche innovatrice et pour en avoir communiqué les résultats.

Entre autres points remarquables, mentionnons la jeunesse relative de nombre des principaux présentateurs des ONG et les recherches sérieuses dont témoignaient leurs exposés. Dans l'ensemble, la conférence a prouvé l'utilité d'une approche multidisciplinaire à l'égard des questions relatives au contrôle des armements et au désarmement. □

Publications récentes du ministère des Affaires extérieures

Général

1. Communiqué n° 094
« Nomination au conseil d'administration de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales », le 29 avril 1988.
2. Communiqué n° 096
« Le Canada adhère au traité sur l'Antarctique », le 4 mai 1988.
3. Communiqué n° 28
« Déclaration du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement ». New York, le 13 juin 1988.
4. Communiqué n° 169
« Nominations au conseil d'administra-

tion de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales », le 5 août 1988.

5. Communiqué n° 171
« Participation canadienne à un groupe d'observateurs militaires des Nations Unies (UNIIMOG), chargé de surveiller le cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq », le 9 août 1988.

6. Communiqué n° 172
« Nomination du Directeur général de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales », le 11 août 1988.

Groupe consultatif

7. Rapport de la réunion du 1^{er} au

- 3 octobre 1987, *Peace and Security in the Arctic: Decisions for Canada*, préparé par le Centre canadien pour le contrôle des armements et du désarmement, le 12 novembre 1987. (Disponible en anglais seulement)

8. Rapport de la réunion du 14 au 16 avril 1988, *The Third U.N. Special Session on Disarmament* préparé par le Centre canadien pour le contrôle des armements et du désarmement, le 3 mai 1988.

9. Rapport de la tournée pancanadienne, du 1^{er} au 16 décembre 1987, *Beyond the Summit: The Future of Disarmament*, par Douglas Roche, ambassadeur au désarmement. (Disponible en anglais seulement)

Études sur la vérification du contrôle des armements

10. « Document de travail théorique sur le concept de vérification de la limitation des armements », par F.R. Cleminson et E. Gilman. Janvier 1986.

11. « Le rôle des instruments astronomiques dans la vérification aux fins du contrôle des armements », par Chris A. Ruthowski.

12. « L'expérience du Sinaï : Quelques leçons en matière de méthodes pluralistes de vérification du contrôle des armements et de gestion des risques », par Brian S. Mandell. 1987.

Études sur le contrôle des armements et le désarmement

13. « Renforcement de la confiance (et de la sécurité) dans le contrôle des armements : une optique canadienne », par James Macintosh. Août 1985.



Publications récentes de l'Unité de vérification et de recherche de la Direction du contrôle des armements et du désarmement, ministère des Affaires extérieures.

Brochures sur la vérification

14. « Vérification sismique », 1986.

15. « Le concept PAXSAT : Techniques de télédétection à partir de l'espace appliquées à la vérification du contrôle des armements », 1987.

16. « Recherche sur la vérification : Le Programme canadien de recherche sur la vérification », 1987.

Autres

17. « La vérification sous tous ses aspects : Étude globale de la vérification aux fins du contrôle des armements et du désarmement présentée conformément à la résolution 40/152(o) de l'Assemblée générale des Nations Unies », avril 1986.

Toutes les publications susmentionnées peuvent être obtenues sans frais auprès du Rédacteur. □

Subventions et contributions versées par le fonds du désarmement au cours de l'année financière 1988-1989

CONTRIBUTIONS

1. <i>Peace Centre project, Saint-Jean (Terre-Neuve)</i> — Documentation	3 500 \$
2. <i>Université du Manitoba</i> — Conférence des étudiants en sciences politiques	4 500 \$
3. <i>Centre for International Studies, Université de Toronto</i> — Conférence	5 000 \$
4. <i>Peace Education Centre</i> — Vancouver (Forum pour la jeunesse)	5 000 \$
5. <i>Pacijou</i> — Exposé dans le cadre d'une conférence internationale	3 200 \$
6. <i>M. Matthew Speier</i> — Pour assister au <i>International Teachers for Peace Congress</i> , à Bonn	1 300 \$
7. <i>Mme Peggy Falkenheim</i> — Pour assister à une conférence sur la paix et la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique	2 000 \$
8. <i>Voix des femmes</i> — Pour assister à SENU D III	1 000 \$
9. <i>Groupe des 78</i> — Participation au comité préparatoire de SENU D III	1 200 \$
10. <i>J.A. Boutilier</i> — Pour assister à la conférence de l'ISIS en Malaisie	1 800 \$
11. <i>Fédération canadienne des femmes diplômées des universités</i> — Women Leadership and Sustainable Development Conference	2 000 \$
12. <i>Science for Peace</i> — Conférences consacrées aux études sur la paix	2 500 \$
13. <i>Projet Ploughshares de Calgary</i> — Programme de diffusion	1 000 \$
14. <i>Association canadienne pour les Nations Unies</i> — Projet de la semaine du désarmement	10 000 \$
MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS	44 000 \$

SUBVENTIONS

1. <i>Fonds canadien pour la paix</i> — SENU D III	2 000 \$
2. <i>North American Model United Nations</i> — Toronto	1 500 \$
3. <i>Albert Legault</i> — Traduction	7 000 \$
4. <i>Au-delà de la guerre</i> — Tournée de conférences d'Alexander Nikitin et de Craig Barnes dans l'Ouest canadien	5 680 \$
5. <i>NGO Committee on Disarmament, Inc.</i> — Publication de cinq numéros pour SENU D III	3 000 \$
6. <i>Université Brock</i> — Sanity, Science and Global Responsibility Conference	5 400 \$
7. <i>Radio Centre-ville Saint-Louis Inc.</i> — Émissions sur la paix et le désarmement	4 600 \$
8. <i>Kornel Buczek</i> — Vérification sismique	4 000 \$
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	33 180 \$
MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	77 180 \$